

PETITS RAPPELS DE RENTREE

ASSURANCE SCOLAIRE

Conformément aux textes en vigueur,

l'assurance scolaire est obligatoire.

Sans retour de votre attestation personnelle, votre enfant sera affilié systématiquement à la Mutuelle St-Christophe proposée par l'Etablissement

(coût annuel 10,50 € - imputé sur la facture de scolarité)

Retour de l'attestation au Secrétariat-Accueil avant le 30 Septembre 2019

Vous pourrez trouver des brochures de la Mutuelle Saint-Christophe, en ligne sur notre site

<http://www.lyceejeanrose-meaux.fr/>

(cf. notre lettre de rentrée).

AUX NOUVEAUX ELEVES

Merci de penser à nous adresser

votre bulletin du 3^{ème} trimestre
ainsi que votre certificat de sortie « EXEAT »

veuillez ne pas tenir compte de ce rappel, si le nécessaire a été fait - merci